



Mairie de SAINT-MARTIN-  
D'AUXIGNY  
SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

18110 SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

<b>Numéro de dossier :</b>	<b>PC01822323T0006M01</b>
<b>Déposé le :</b>	<b>15/02/2024</b>
<b>Demandeur :</b>	Monsieur GOUDINOUX Pascal
<b>Pour :</b>	la construction d'un garage annexe à l'habitation
<b>Adresse des travaux :</b>	21 route de Coillard Lieu-Dit MONTBOULIN 18110 SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

**Monsieur GOUDINOUX Pascal**

1424 Route de Montboulin

**18110 Saint-Martin-d'Auxigny**

REPUBLICQUE FRANCAISE  
(CHER)

Urbanisme

Affaire suivie par : Mickaël GENESTE  
Ligne directe : 02 48 66 75 80  
e-mail : urbanisme@terresduhautberry.fr

Objet : Courrier de rejet

Monsieur,

Vous avez déposé le 15/02/2024 une demande de permis de construire modificatif pour la construction d'un garage annexe à l'habitation, sur un terrain situé 21 route de Coillard Lieu-Dit MONTBOULIN 18110 SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY, parcelle cadastrée section AH-0152 sur la commune de SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY (18110).

Il s'avère que vos travaux consistent en la construction d'un garage annexe à l'habitation. Ce projet de garage non accolé à la maison d'habitation en cours de construction est considéré comme une nouvelle construction et n'entre pas dans le cadre du permis de construire modificatif.

Pour cette raison, je vous informe que votre demande est **rejetée**. Je vous invite à déposer en mairie une nouvelle demande de permis de construire.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY,  
le 6/03/2024

Le Maire



Fabrice CHOLLET